

REPUBLICHE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
ETAT- MAJOR DE
L'ARMEE NATIONALE POPULAIRE

COMMANDEMENT DES FORCES DE
DEFENSE AERIENNE DU TERRITOIRE

MISE EN DEMEURE N° 01

Conformément au décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le **Fournisseur RIHANI RAFIK**, dont le siège et le domicile sont élus au Azzab cité frères Lombarkia parc à forage 05000, Batna-Algérie, titulaire du **marché n°06/2024 du 02/04/2024** relatif à l'acquisition de pièces de rechange pour les unités de contrôle de l'environnement, **est mis en demeure pour livrer les pièces de rechange** dans un délai de huit (08) jours, à partir de la date de publication du présent avis dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), les quotidiens nationaux et sur le site Web du Ministère de la Défense Nationale, **faute de quoi, des mesures coercitives prévues par les clauses contractuelles y afférentes, seront appliquées.**